

Image not found or type unknown



Le travail de nuit selon la loi

Par **jodring**, le **05/01/2010 à 20:31**

Bonjour,rrrnJe suis un simple employé dans une piscine privé (agent entretien) j'aurai aimé savoir si le travail de nuit est obligatoirement payé plus cher ou bien il y a t'il des exceptions ou cela dépend des conventions ? rnrnJe suis rémunéré à la base que la loi ordonne mais je ne sais pas si mon employeur est dans l'obligation de me payer plus cher sachant que je commence à 5H du matin.rnrnMerci de votre réponse, cordialement.